

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 CCAS



Centre Communal d'Action Sociale
Mexy
14/04/2025

Table des matières

Préambule	2
I. La section de fonctionnement.....	3
A. Les dépenses de fonctionnement	3
B. Les recettes de fonctionnement.	6

Préambule

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualités, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président du CCAS, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Le budget primitif 2025 a voté le 14 avril 2025 par le conseil d'administratif du C.C.A.S.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

I. La section de fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

Le budget du CCAS est destiné à la mise en œuvre des aides au bénéfice de personnes en difficulté financière et sociale.

Le poste le plus important des dépenses de fonctionnement est destiné aux transports de biens et transports collectifs, en particulier la participation aux portages de repas. (5 779,75 euros en 2024).

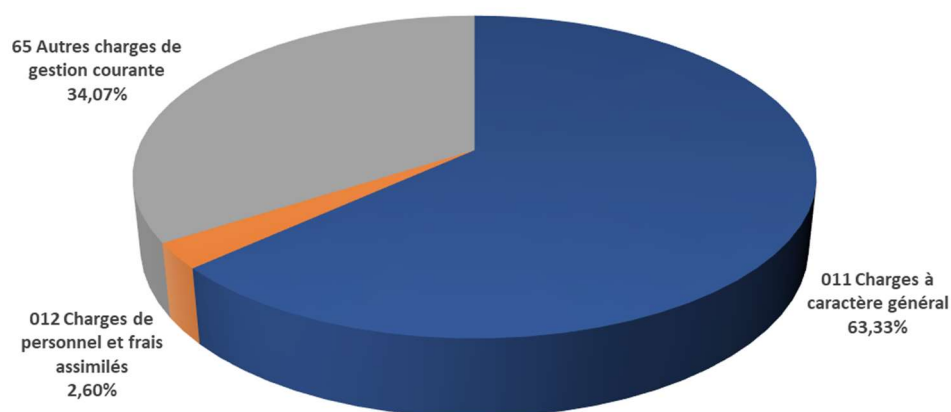
Les autres dépenses sont consacrées à des actions de solidarité (secours d'urgence, aide à la cantine, aide alimentaire...) ou encore à des manifestations visant à renforcer le lien social (loto caritatif, boîtes solidaires, action de prévention...).

Compte tenu des orientations proposées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la prévision du Budget primitif 2025 en dépenses s'élève à 7 295.52 euros.

Les dépenses de fonctionnement par chapitre

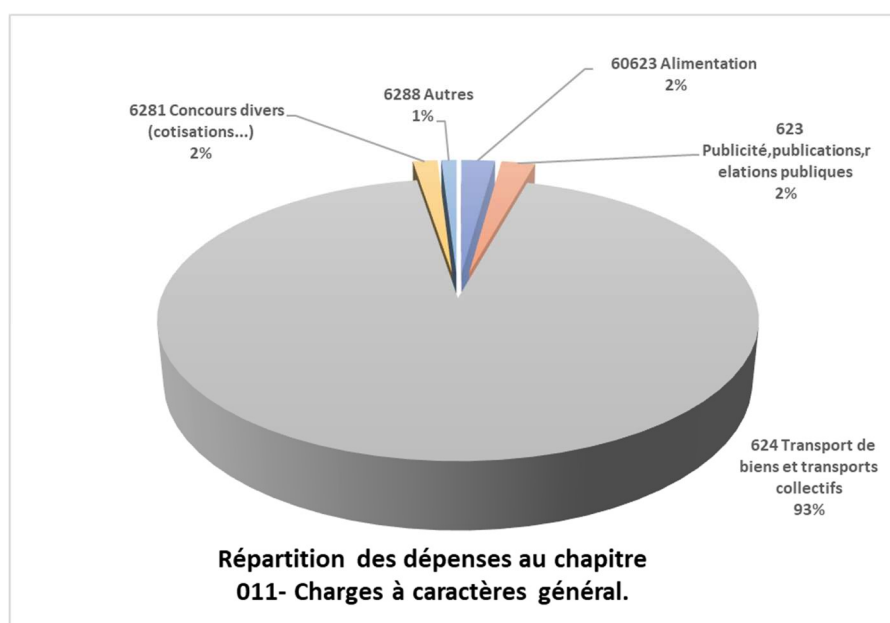
Dépenses	BP 2024	BP 2023	% budget Total
011- Charges à caractères général	7 318,00€	4 620,00€	63,33%
012- Charges de personnel et frais assimilés	190,00€	190,00€	2,60%
65- Autres charges de gestion courante	1 049,87€	2 485,52€	34,07%
TOTAL	8 557,87€	7 295,52€	100%

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre.



Les dépenses relatives au chapitre 011- Charges à caractères général

Dépenses	BP 2024	BP 2025	% Budget Total
Alimentation	200,00€	100,00€	2,16%
Publicité, publications, relations publiques	1 000,00€	100,00€	2,16%
Transport de biens et transports collectifs	6 000,00€	4 302,00€	93,12%
Concours divers (cotisations...)	73,00€	73,00€	1,58%
Autres	45,00€	45,00€	0,97%
TOTAL	7 318,00€	4 620,00€	100,00%



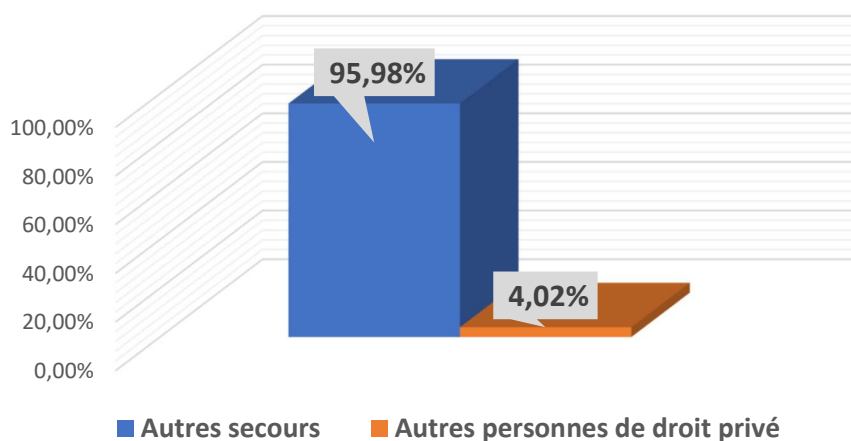
Les charges à caractère général sont évaluées à 4 620 € pour l'année 2025, ce qui représente une diminution de 36,86% par rapport à l'année 2024. Cette prévision démontre la volonté du CCAS de mieux répartir ces dépenses.

La principale dépense concerne la contribution au portage des repas, soit 93,12% du chapitre.

Les dépenses relatives au chapitre – 65. Autres charges de gestion courante

Dépenses	BP 2024	BP 2025	% Budget Total
Autres secours	549,87€	2 385,85€	95,98%
Autres personnes de droit privé	500,00€	100,00€	4,02%
TOTAL	1 049,87€€	2 485,52€	100,00%

Répartition des dépenses 65- Autres charges de gestion courante



Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 2 485,52 €, ce qui représente une augmentation de 136% par rapport à l'année 2024. La principale hausse de crédits concerne l'article – Autres secours, c'est-à-dire les aides facultatives alimentaire et financière. Dans le contexte social toujours plus tendu, les dossiers de demandes d'aide sont de plus en plus nombreux, notamment en début d'année 2025.

Les dépenses relatives au chapitre – 012. Charges de personnel et frais assimilés.

La seule dépense de ce chapitre correspond à la cotisation à l'URSSAF, et celle-ci s'élève à 190,00€.

B. Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont composées uniquement d'une subvention directe de la commune de Mexy. En 2025, la dotation communale devrait s'élever à 6 000€, soit un montant identique à celui de l'année 2024.

Recettes	BP 2024	BP 2025	% Budget Total
757361- Autres communes	6 000€	6 000€	82,24%
002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 557,87€	1 295,52€	17,76%
TOTAL	8 557,87€	7 295,52€	100,00%

II. La section d'investissement.

Le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale ne possède pas de section d'investissement.